

FICHE DE CONSULTATION – SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Service Urbanisme
JUN 2021
Mairie de Fère

PERMIS DE CONSTRUIRE

Adresse du terrain : 2 rue du Grand Champ

	COMMUNALE	DEPARTEMENTALE	PRIVEE
NOM DE LA VOIE et N°	Rue du grand Champ		
Largeur de la chaussée			
Largeur emprise au sol			
Nature du revêtement	enrobé		
Etat du revêtement	bon		

OBSERVATIONS SUR LA POSITION DE L'ACCES :

ALTIMETRIE DU TERRAIN PAR RAPPORT A LA VOIE :

- En contrebas, hauteur moyenne :
- A niveau : oui
- En surélévation, hauteur moyenne :

Existence d'un fossé : ...non..... Busage à prévoir :.....non.....

Observations :

VIABILITE DU TERRAIN :

EAU POTABLE :

- Branchement- individuel : Existant : A créer :
- Réseau au droit du terrain OUI
- (Diamètre de la conduite :

SI NON, distance au réseau :

Observations :

EAUX USEES :

- Branchement- individuel : Existant : A créer :
- Réseau au droit du terrain OUI
- SI NON, distance au réseau :
- Raccordement techniquement possible

Observations :

Enedis - Cellule AU - CU

MAIRIE DE NOGENT LE ROTROU
30 RUE DOULLAY
28400 NOGENT-LE-ROTRU

Téléphone : 0970 831 970
Télécopie : 0247766155
Courriel : cen-are@enedis.fr
Interlocuteur : RICHARD DAVID

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme
OLIVET, le 28/05/2021

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PC0282802100008 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : 2, RUE DU GRAND CHAMP
ZA DE L AUNAY
28400 NOGENT-LE-ROTRU
Référence cadastrale : Section AE, Parcelle n° 181-182-190-217-222-224
Nom du demandeur : MOREAU Nicolas

Pour la puissance de raccordement demandée de 144 kVA triphasé, aucune contribution financière¹ n'est due par la CCU à Enedis. Notre réponse reste valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme.

Nous vous demandons d'indiquer explicitement sur l'autorisation d'urbanisme la puissance de raccordement pour laquelle ce dossier a été instruit, à savoir 144 kVA triphasé. Si cette puissance de raccordement retenue n'est pas inscrite dans l'autorisation d'urbanisme, et que le bénéficiaire demande une puissance de raccordement supérieure à celle indiquée ci-dessus, une éventuelle contribution financière pour des travaux de raccordement pourrait être à la charge de la CCU (ou de l'EPCI).

Cette réponse ne précise pas la contribution due par le client à Enedis.

Pour information :

Nous tenons également à vous préciser que cette parcelle est surplombée par une ligne électrique aérienne ou traversée par un câble électrique souterrain, les constructions érigées sur ce terrain devront donc respecter les distances réglementaires de sécurité décrites dans l'arrêté technique du 17 mai 2001. Si ces constructions ne pouvaient se trouver à distance réglementaire des ouvrages, alors ceux-ci devront être mis en conformité. Dès l'acceptation de

¹ Cette contribution financière est définie à l'article L342-11 du code de l'énergie



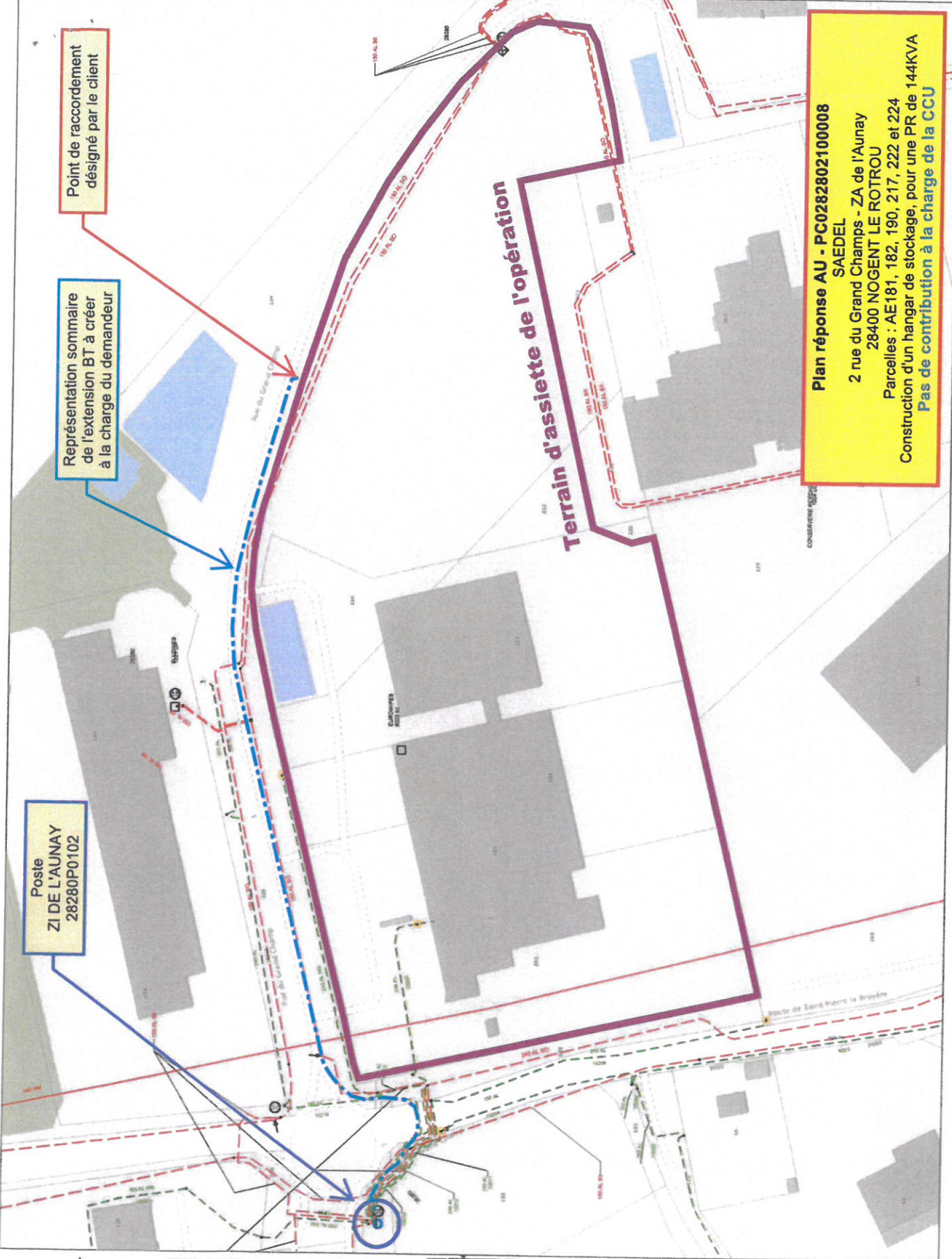
l'autorisation d'urbanisme, le pétitionnaire devra demander une étude à Enedis pour déterminer les solutions techniques et financières à mettre en œuvre.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

DAVID RICHARD
Votre conseiller



Vue d'ensemble



Poste
ZI DE L'AUNAY
28280P0102

Représentation sommaire
de l'extension BT à créer
à la charge du demandeur

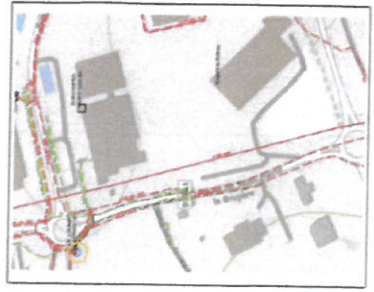
Point de raccordement
désigné par le client

Plan réponse AU - PC0282802100008
SAEDEL
2 rue du Grand Champs - ZA de l'Aunay
28400 NOGENT LE ROTROU
Parcelles : AE181, 182, 190, 217, 222 et 224
Construction d'un hangar de stockage, pour une PR de 144KVA
Pas de contribution à la charge de la CCU

enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU
CENTRE : 094
Département : Eure et Loir
Commune : Nogent le Rotrou

Objet : PC0282802100008
Projet : Construction d'un hangar
de stockage

Client : SAEDEL
Monsieur Nicolas MOREAU



Date d'impression : 20/05/2021
Projet de travaux
Ce plan ne dispense pas l'utilisateur des procédures DT / DCT

- Tourneval
- HTA - BT
- Adrien
- Arrière
- Cable souterrain
- IACM
- WT
- ADA
- IACT
- Dispositif non télécommandé
- DMR
- Sectionneur
- Client courant
- Client impactant
- Poste source
- Changement de section
- Postes électriques
- Distribution publique
- Abonné
- Producteur HTA
- Régulation
- DP - Abonné
- Transformateur HTA - HTA
- Producteur HTA - Abonné
- DP - Producteur HTA - Abonné



1:1400



Chartres le - 2 JUIN 2021

DIRECTION

Pôle opérations

Groupement prévention – prévision

Service prévision

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

à

Mairie - Mme Callu
3, rue Doullay
28400 NOGENT-LE-ROTROURef : /2021/Direction/NDF/AFE
Affaire suivie par : Cdt DUFOUR-FATISSON Nicolas**Objet : demande d'avis concernant le permis de construire relatif à l'extension de la plate-forme logistique Euro Wipes (ICPE)****Références :**

Numéro de dossier : 501333

PC n° : 028 280 21 00008

Reçu au SDIS le : 29 avril 2021

Adresse : 2, rue du Grand Champ, Nogent-le-Rotrou

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'étude de cette réalisation appelle de ma part les observations suivantes :

1) Présentation du projet

Le projet consiste à agrandir la plate-forme logistique d'Euro Wipes destinée à la fabrication et au conditionnement de produits d'hygiène et de beauté sur supports.

La future extension présentera :

- une surface de 10 090 m², soit une surface totale de l'ensemble après travaux de 20 762 m² ;
- une hauteur au sommet de 12,15 mètres ;
- une distance de 29 mètres avec le bâtiment existant le plus proche.

La défense extérieure contre l'incendie du site sera assurée par cinq points d'eau incendie situés à moins de 200 mètres du site :

- le poteau d'incendie n° 144 situé *Zone artisanale de l'Aunay d'en Haut, près de la société Euro Wipes, au niveau du rond-point* ;
- le poteau d'incendie n° 145 situé *Zone artisanale de l'Aunay d'en Haut, près de la société Cook-Inov, au Nord du rond-point* ;
- le poteau d'incendie n° 172 situé *Zone d'activité de l'Aunay, près de l'entrée Est* ;
- la réserve incendie n° 20149 située *Zone artisanale de l'Aunay d'en Haut, sur le site de la société Euro Wipes et disposant de 480 m³* ;
- la réserve incendie n° 20150 située *Zone artisanale de l'Aunay d'en Haut, à l'entrée de la société Cook Inov et disposant de 480 m³*.

Le site sera une installation classée pour la protection de l'environnement au titre de la rubrique 1510 (stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts).

2) Textes applicables

- Code de l'urbanisme, dans le cadre de la procédure de permis de construire.

3) Analyse technique de l'accessibilité au site

Quatre accès à partir de la rue du Grand Champ desserviront le site.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE-ET-LOIR

DIRECTION – 7, rue Vincent Chevard – 28000 Chartres – Tél. : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47 – www.sdis28.fr

4) Avis

Tel que présenté, le projet répond aux attentes du service départemental d'incendie et de secours pour ce qui concerne l'accessibilité des engins de lutte contre l'incendie au terrain.

Ce projet relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, cet avis porte uniquement sur l'accessibilité au site dans le cadre d'une procédure de permis de construire.

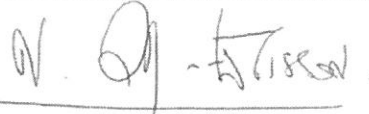
L'avis sur l'accessibilité au site pourrait être différent au titre de la procédure d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement en fonction de la réglementation applicable à l'établissement : le dimensionnement des accès au site et de la voirie interne interviendra dans le cadre de cette consultation.

Le présent avis ne prend donc pas en considération :

- l'accessibilité aux installations ;
- les moyens d'alerte du SDIS ;
- les moyens de lutte contre l'incendie ;
- les conditions de sécurité liées à l'intervention des sapeurs-pompiers.

Ces volets seront étudiés dans le cadre de la procédure d'autorisation d'exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement du fait de l'assujettissement de l'établissement à cette réglementation.

Le directeur,
Pour le directeur et par délégation,
Le chef du groupement prévention-prévision,



Commandant Nicolas DUFOUR-FATISSON

Copie : UD DREAL 28 (ud28.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)



Service Urbanisme
 RESPONSABLE DU SERVICE
 Priska ROBERT
 3, rue Doullay
 28400 NOGENT LE ROTROU

Nogent le Rotrou, le 10 mai 2021

Nos références : **URB2021-116**
 Objet : **Avis sur PC**
 Dossier suivi par : **Mickaël PELLETIER**

PJ : Extraits de plans

Madame la Directrice,

Vous avez bien voulu consulter notre service dans le cadre de l'instruction de demande de permis de construire pour l'affaire ci-dessous référencée et nous vous en remercions.

Références du dossier : **PC0282802100008**
 Adresse du projet : **2 Rue du Grand Champ 28400 Nogent le Rotrou**
 Demandeur / pétitionnaire : **SAEDEL**

Après avoir pris connaissance du dossier, et compte tenu des éléments en notre possession, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après notre avis.

Adduction en eau potable

- La parcelle concernée est actuellement desservie par un raccordement au réseau d'eau potable. Il appartient au pétitionnaire de définir ses besoins en débit de pointe afin de valider le dimensionnement du branchement et du comptage.

Collecte assainissement

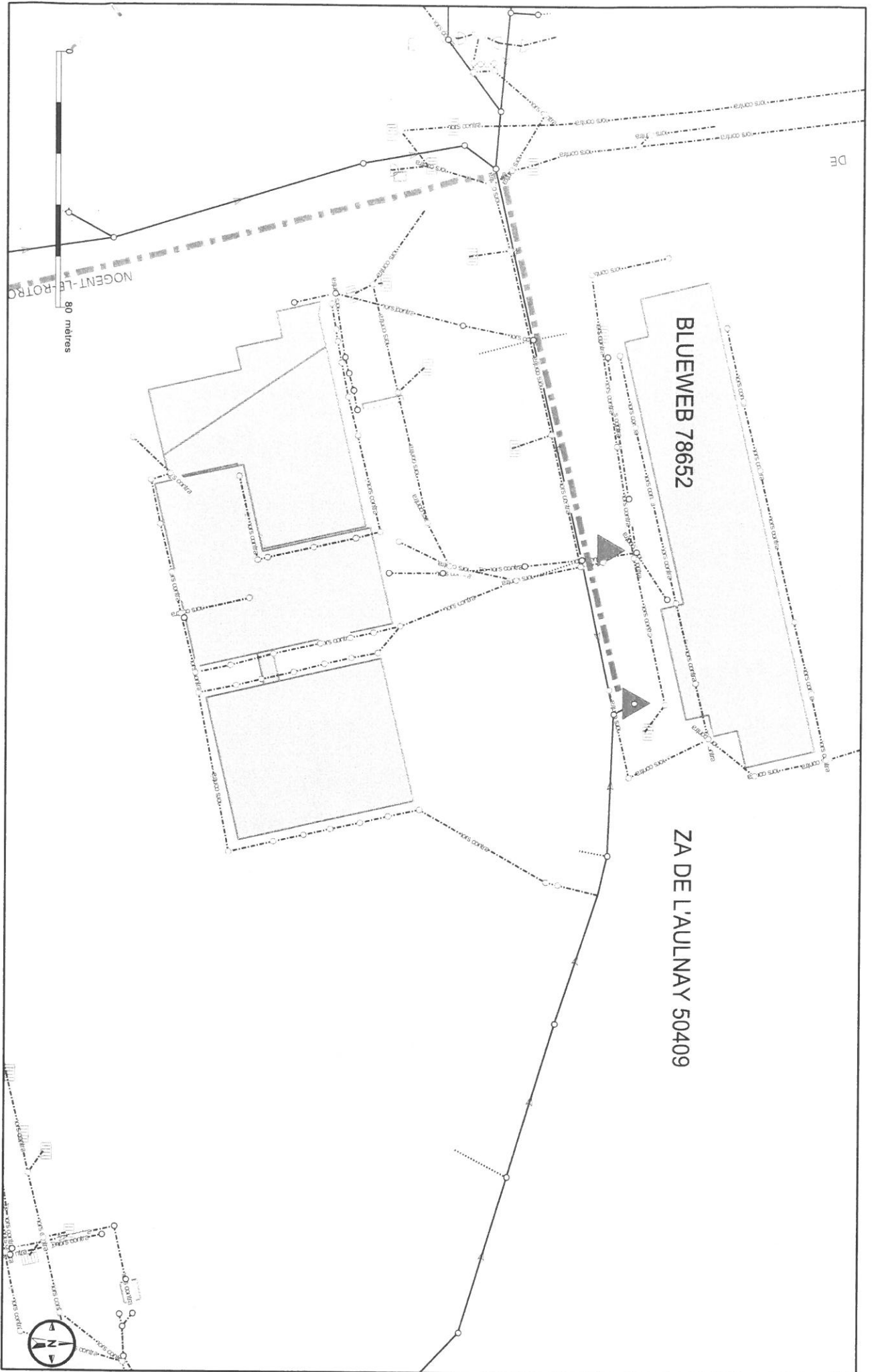
- La parcelle concernée est actuellement desservie par un raccordement au réseau collectif d'assainissement.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément et vous prions de croire, Madame la Directrice, en l'assurance de notre haute considération.

Le responsable de secteur

José BELTRÃO





BLUEWEB 78652

ZA DE L'AULNAY 50409

NOGENT-LE-ROTROU

80 mètres



Réseau Eaux Usées (NOGENT-LE-ROTROU)

Les renseignements fournis sur ce plan sont ceux en possession de SUEZ. Ils ne sont pas nécessairement exhaustifs.

Echelle : 1/1500

Edition du 08/05/2021

SUEZ

Copyright © Fond de plan sur la base des plans du Cadastre de la Direction Générale des Impôts.



152

141

142

500 m³

COOK INOV

100 mètres

NOGENT-LE-ROTROU

110 PE

500

SUEZ

Réseau Eau Potable (NOGENT-LE-ROTROU)

Les renseignements fournis sur ce plan sont ceux en possession de SUEZ. Ils ne sont pas nécessairement exhaustifs.

Echelle : 1/2000

Edition du 08/05/2021

Copyright © Fond de plan sur la base des plans du Cadastre de la Direction Générale des Impôts.



Monsieur le Président
SAEDEL - Société d'Aménagement et
d'Équipement du Département d'Eure-et-Loir
1, rue d'Aquitaine – CS 70062
28110 LUCE

Nogent-le-Rotrou, le 18 mars 2021

Objet : Zone d'activité de l'Aunay à Nogent le Rotrou – autorisation de rejet des eaux d'incendie

Monsieur le Président,

Après étude de votre demande, je vous informe que la SAEDEL est autorisée à rejeter les eaux d'incendie du bâtiment à créer sur les parcelles AE222, AE224 et AE190 dans le bassin créé à cet effet rue Grand Champ dans la limite de sa contenance maximale de 891m³, en se raccordant sur le regard présent en amont du dessableur et du bassin. Le dispositif sera conforme aux dispositions de l'article 19 de l'arrêté du 24 avril 2017.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Harold HUWART,

Président,
Communauté de Communes du Perche



Copie : SEM Territoires Développement